

COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Comité Syndical a pris les délibérations suivantes :

M. Le Président n° 1 **Désignation du Secrétaire.**
M. LAVAL est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

M. Le Président n° 2 **Pouvoirs.**
M. GROUARD donne pouvoir à M. CARRE
M. CHAILLOU donne pouvoir à M. LAVAL
Mme BUREAU donne pouvoir à M. PIVAIN

M. Le Président n° 3 **Approbation du compte-rendu de la séance du 8 février 2013.**
M. LEBRUN indique qu'il souhaiterait une communication anticipée des dates de réunion du Comité Syndical, pour pouvoir prendre plus aisément les dispositions personnelles et professionnelles lui permettant d'être présent.

Aucune observation n'est faite sur le compte-rendu de la séance du 8 février 2013.

Adopté à l'unanimité.

M. Le Président n° 4 **Rapport d'activités 2012. Approbation.**
Le rapport d'activités retraçant le fonctionnement du S.I.V.U. en 2012 est présenté pour approbation.

Ainsi que le prévoit l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport d'activités devra être soumis aux Conseils Municipaux des Villes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle avant le 30 septembre de l'année en cours.

Au cours de l'année 2012, le Comité Syndical a adopté des délibérations faisant entrer le S.I.V.U. dans une phase opérationnelle, dont en particulier : des conventions de mise à

disposition des services des communes, un règlement intérieur, la désignation de prestataires pour les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur l'ingénierie financière et comptable, la concertation participative et la conduite des études urbaines et environnementales préalables à l'urbanisation du site des Groues.

Aucune observation n'est faite sur le rapport d'activités 2012.

Adopté à l'unanimité.

M. Le Président

n° 5 **Approbation du compte de gestion 2012.**

Le compte de gestion est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes et mouvements au titre de l'exercice et répond aux deux objectifs suivants :

- justifier l'exécution du budget,
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de l'établissement

Le comptable public a transmis au S.I.V.U. le compte de gestion pour l'exercice 2012 qui retrace l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 (date de clôture de l'exercice).

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, le compte de gestion du Trésorier Principal est arrêté :

- En fonctionnement à la somme de + 161 528,11 €
- En investissement à la somme de – 900,00 €

Le résultat du compte de gestion est arrêté à + 160 628,11 €.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir approuver le compte de gestion de l'exercice 2012 dressé par le Trésorier Principal et déclarer qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

M. Le Président

n° 6 **Approbation du compte administratif 2012.**

M. CARRE propose à M. LAVAL qui l'accepte de présenter le rapport de présentation du compte administratif.

Le compte administratif compare :

- Les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,

- Les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire ;

L'approbation du compte administratif 2012 permet d'apprécier les réalisations de l'exercice par rapport aux prévisions ;

- En section de fonctionnement :

Le S.I.V.U. a dépensé 12 381,89 € au titre des frais de publicité pour la consultation en vue du marché d'assistance en communication et concertation lancée en juillet 2012 et au titre de la mission 1 de ce marché ainsi qu'à la totalité du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage financière et budgétaire. Il a par ailleurs perçu 87 000,00 € au titre des contributions des communes membres.

Après reprise des résultats 2011 de 86 910,00 €, l'excédent de fonctionnement 2012 s'élève à 161 528,11 €

- En section d'investissement :

Le S.I.V.U. a dépensé 900,00 € au titre des frais de publicité pour la consultation en vue du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage de stratégie urbaine et environnementale.

Ainsi, un déficit d'investissement est constaté à hauteur de 900,00 €.

Par ailleurs, aucune recette n'est constatée sur l'exercice.

Des restes à réaliser en dépenses, à reporter sur 2013, sont comptabilisés pour un montant total de 143 010,00 €.

L'excédent net du budget du S.I.V.U. des Groupes, après reports, s'élève pour l'exercice 2012 à 17 618,11 €

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir approuver l'exécution du budget de l'exercice 2012 présenté dans un document complet élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par l'instruction budgétaire et comptable M14 et synthétisée ci-dessous, à savoir :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
--	--	----------	----------	----------

Réalizations de l'exercice 2012	Section de fonctionnement	12 381,89 €	87 000,00 €	74 618,11 €
	Section d'investissement	900,00 €		- 900,00 €
Reports de l'exercice 2011	Report en section de fonctionnement		86 910,00 €	86 910,00 €
	Report en section d'investissement			
TOTAL		13 281,89 €	173 910,00 €	160 628,11 €

Restes à réaliser à reporter en 2013	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	143 010,00 €		143 010,00 €

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	12 381,89 €	173 910,00 €	161 528,11 €
	Section d'investissement	143 910,00 €	0,00 €	- 143 910,00 €
	TOTAL	156 291,89 €	173 910,00 €	17 618,11 €

***M. CARRE quitte la séance
le temps du vote du compte administratif.***

Adopté par 9 voix.

***Il y a 1 non participation de M. CARRE
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.
La présidence de la séance est assurée par
M. LAVAL de 15h03 à 15h06.***

M. Le Président

n° 7

Affectation des résultats de l'exercice 2012.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir constater un excédent de fonctionnement 2012 de 161 528,11 €. Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du déficit de la section d'investissement, permettant ainsi d'autofinancer une partie des investissements. Le solde sera inscrit en report à nouveau.

La section d'investissement 2012 présente un déficit de 900,00 €. Après avoir constaté les reports de dépenses (143 010,00 €), la section d'investissement présente un déficit global de 143 910,00 €.

Dans ces conditions, il est proposé d'affecter à la section d'investissement un montant de 143 910,00 € et de reporter en section de fonctionnement la somme de 17 618,11 €.

Compte tenu de cette affectation et des reports, la section d'investissement est équilibrée.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir approuver :

- l'inscription sur l'exercice 2013, du déficit d'investissement 2012 au compte 001 (dépenses) pour un montant de 900,00 €

- l'affectation sur l'exercice 2013, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 143 910,00 €

- l'inscription sur l'exercice 2013, du solde du résultat de fonctionnement 2012 en report à nouveau au compte 002 (recettes) pour un montant de 17 618,11 €

Adopté à l'unanimité.

M. Le Président

n° 8 **Approbation du budget primitif 2013.**

Le budget primitif pour l'exercice 2013 se compose d'un unique budget principal.

Suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Comité Syndical du 8 février 2013, et au vote de la délibération n° 7 du 28 mars 2013 portant affectation des résultats de l'exercice 2012, il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir approuver le budget principal du Syndicat Intercommunal de l'Eco-quartier des Groues tel qu'il ressort du document budgétaire joint à la présente délibération élaboré dans le respect du strict formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables.

M. CARRE demande à M. GUY, Directeur du S.I.V.U. de présenter le budget primitif 2013.

Présentation des propositions :

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 – Charges à caractère général	15 000,00 €		unanimité
74 – Dotations et participations		30 000,00 €	unanimité
002 – Résultat reporté ou anticipé		17 618,11 €	unanimité
023 – Virement à la section d'investissement	32 618,11 €		unanimité
TOTAL	47 618,11 €	47 618,11 €	

Section d'investissement	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
20 – Immobilisations incorporelles (sauf 204) dont restes à réaliser N-1 dont propositions nouvelles	175 628,11 € 143 010,00 € 32 618,11 €		unanimité
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés		143 910,00 €	unanimité
001- Résultat reporté ou anticipé	900,00 €		unanimité
021 – Virement de la section de fonctionnement		32 618,11 €	unanimité
TOTAL	176 528,11 €	176 528,11 €	

M. GUY précise que les contributions des communes seront limitées du fait de l'affectation des résultats de l'exercice 2012. Il souligne notamment la poursuite nécessaire des études et missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage lancées en 2012 et le lancement à venir des études faunistiques et floristiques à réaliser en amont de l'étude d'impact.

Le budget est équilibré sans recours à l'emprunt en raison de l'autofinancement prévisionnel dégagé sur l'exercice et de la reprise des résultats de 2012.

M. LEBRUN demande que lui soit rappelé les missions de l'assistant à maîtrise d'ouvrage sur la concertation.

Il s'agit de préparer et d'organiser les interventions de chacun des acteurs du projet, d'aider à la composition et à la rédaction du règlement du Comité d'Acteurs, ce qui a été réalisé et approuvé par le Comité Syndical le 8 février 2013, avec une installation de ce Comité d'Acteurs prévue avant l'été. Par ailleurs, il est prévu que le prestataire puisse préparer et animer les ateliers du Comité d'Acteurs et préparer les réunions publiques qui seront animées par les élus du S.I.V.U.

M. LEBRUN demande si les habitants intégrés dans la composition du Comité d'Acteurs ont déjà été désignés.

M. GUY indique qu'à ce jour ces habitants n'ont pas encore été désignés.

M. LEBRUN demande des précisions sur la voie réalisée pour desservir la future chaufferie, sur son impact en terme de pollution et si des contrôles particuliers de pollution sont réalisés dans le cadre des projets d'écoquartiers.

M. CARRE souligne que la voie desservant le chantier de la chaufferie est un accès déjà existant qui a été aménagé et qu'il s'agit bien d'une voie provisoire.

M. CARRE précise en outre que les études urbaines et environnementales sont engagées pour imaginer le schéma viaire futur et préciser la position et le gabarit de la future voie de liaison est-ouest traversant et désenclavant le site des Groues entre le carrefour Libération et la tangentielle.

Cette dernière aura un intérêt également dans le cadre du contournement du centre de Saint Jean de la Ruelle. La Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire en sera le maître d'ouvrage et se basera notamment sur les études urbaines menées par le S.I.V.U. considérant l'impact fort de cette voie sur le schéma urbain d'ensemble du projet d'écoquartier. Son calendrier de réalisation est à définir en tenant compte des enjeux d'urbanisation et des enjeux environnementaux de l'aménagement du site des Groues.

En ce qui concerne la pollution, M. CARRE précise que la chaufferie biomasse est un outil majeur pour la réduction des émissions de CO².

M. CARRE précise que la tendance actuelle est de simplifier les processus conduisant à la conception des écoquartiers. En effet, des analyses récentes montrent les difficultés rencontrées sur beaucoup d'exemples d'écoquartiers en France dans lesquels des process innovants ont été mis en place mais avec une atteinte des résultats moindre après réalisation et contre-mesures.

M. CARRE souligne la nécessité de réduction de l'empreinte écologique par la prise en compte des usages. M. GUY indique que l'assistant à maîtrise d'ouvrage H4 travaille actuellement, dans le cadre de la phase de diagnostic en cours, à un recensement des solutions des principaux écoquartiers à l'échelle européenne dont un faible nombre atteint la taille de 40 hectares qui est celle des Groues.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir approuver le budget primitif du S.I.V.U. de l'Eco-quartier des Groues pour l'exercice 2013.

Adopté à l'unanimité.

M. Le Président

n° 9

Exercice 2013. Fixation des contributions des communes membres. Approbation.

Comme pour les exercices budgétaires précédents, les contributions de la Ville d'Orléans et de Saint Jean de la Ruelle au S.I.V.U. doivent être déterminées selon la proportion de 2/3, 1/3.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir fixer à 30 000 € le montant des contributions des communes pour l'année 2013, selon la répartition suivante :

- Ville d'Orléans : 20 000 €
- Saint Jean de la Ruelle : 10 000 €

Adopté à l'unanimité.

Orléans, le 28 mars 2013

Le Président du S.I.V.U.

Serge GROUARD